Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 23- janvier 2014

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Données déchets cartouches d'impression bureautique : en 2012 quoi de nouveau ?	p. 2
Rencontre & formation - Outils de pilotage du service public des déchets	p. 3
Gros plan : partenariats de deux collectivités territoriales avec la papeterie Norske Skog Golbey	p. 4
La Communauté d'agglomération d'Annecy, une communauté en évolution permanente depuis 11 ans	p. 6
Les brèves des adhérents	p. 7
A lire	p. 9
Agenda	p. 9

Edito

Depuis près d'un an, les élus locaux et les associations représentant les collectivités territoriales plaident auprès du gouvernement pour que le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers reste soumis au taux de TVA réduit, soulignant ainsi, à maintes reprises, les conséquences néfastes d'une nouvelle surtaxation.

Sans aucun succès, sans aucun écho….

Après de nombreux courriers argumentés et restés lettres mortes, des questions parlementaires souvent éludées, des amendements retirés ou rejetés lors des débats sur la loi de finances 2014, des communiqués de presse et des opérations de sensibilisation, force est de constater qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée par le gouvernement.

Mieux encore, les associations représentant les élus et les collectivités locales qui se sont attachées à respecter les principes du débat démocratique, en recherchant systématiquement le dialogue et la concertation, n'ont guère obtenu des pouvoirs publics qu'indifférence et mépris.

Y aurait-il, en fait, deux poids deux mesures ?

A ceux qui, après avoir proféré des menaces et saccagé des équipements publics, obtiennent finalement la suspension sine die d'un dispositif mort-né.

Aux autres, moins enclins aux coups d'éclat médiatique, l'échec dans l'anonymat.

Les associations représentant les élus et les collectivités locales ne peuvent cautionner ces méthodes et regrettent amèrement que la contestation soit plus efficiente que la concertation.

Faut- il déverser des tonnes de déchets devant des préfectures ou des ministères pour obtenir enfin gain de cause ? Certes non, car ce n'est pas ainsi que ce combat se devait d'être mené.

Au demeurant, nous espérons encore un sursaut, une prise de conscience, un soupçon d'intelligence politique qui conduirait ces mêmes ministres, autrefois parlementaires de l'opposition forts enclins à débattre du sujet, à revoir leur position et mesurer les conséquences de décisions qui pèseront lourdement sur le contribuable et se révèleront, à termes, contre productives sur le plan environnemental.
Gageons que la cause ne soit pas d'ores et déjà entendue.

Bonne année 2014 et, plus particulièrement, joli mois de mars…

Yves FAURE
Président
du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Président
du Cercle National du Recyclage

Données déchets cartouches d'impression bureautique : en 2012 quoi de nouveau ?

Dans un rapport réalisé par les professionnels de la filière cartouches d'impression bureautique signataires de l'accord cadre du 22 novembre 2011 avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable du Transport et du Logement, les données chiffrées 2012 sont présentées et expliquées.

Voici les chiffres clés de la filière que nous avons extrais du rapport. *(Chiffres des professionnels de la filière cartouches d'impression bureautique : 15 fabricants, 5 distributeurs, 10 collecteurs, 2 opérateurs de traitement et 6 remanufacturers.)*

Nous portons votre attention sur le fait que les chiffres présentés sont ceux des signataires de l'accord cartouches. Les chiffres des autres producteurs non signataires ne figurent pas dans les taux et tonnages présentés.

Mise sur le marché

69 millions de cartouches d'impression bureautique sont mises sur le marché.

Elles se répartissent en 3 catégories :

- 55 millions de cartouches jet d'encre ;
- 7,7 millions de cartouches laser ;
- 6 millions de bidons.

Cela représente 12 000 tonnes de cartouches d'impression bureautique mises sur le marché.

On note que le nombre d'unités mises sur le marché baisse de 10 % en 2012 par rapport à 2011.

Collecte

15,5 millions de cartouches d'impression bureautique ont été collectées en 2012.
Cela représente 5 000 tonnes de déchets collectées.

Au niveau des taux de collecte, il faut distinguer les 22 % d'unités collectées pour les 42 % du tonnage des cartouches d'impression bureautique mise en marché en 2012.
Si on analyse de plus près les résultats, on s'aperçoit que les taux de collecte varient en fonction du type de technologie, jet d'encre, cartouches laser et bidons.

Focus : Les cartouches jet d'encre sont celles qui sont le moins collectées avec seulement 15 % (alors qu'elles sont les plus vendues) contre 50 % pour les cartouches laser et 35 % pour les bidons.

Lieux de collecte

La majeure partie de la collecte se fait en entreprise pour 47 % des unités collectées et 61 % des tonnages.

Point fort 2012 :

A noter la forte progression des collectes en points d'apports volontaires avec 3,4 millions de cartouches collectées dans les commerces contre 1,6 millions en 2011.

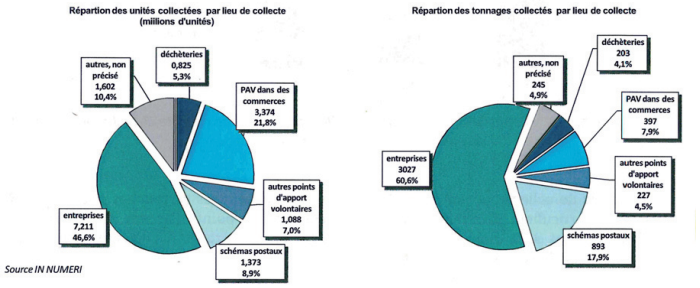

Figure 7. Les lieux de collecte des cartouches d'impression : importance en unités et en tonnage en 2012

Le traitement

Les objectifs d'efficacité de traitement sont atteints et dépassés avec 81 % de valorisation matière (alors qu'il était attendu 70 %) et 98 % de valorisation totale (l'objectif étant de 95 %).

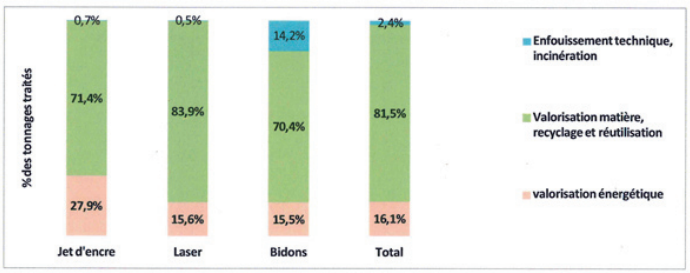

Figure 9. Modes de traitement des cartouches usagées : répartition en % des tonnages traités

Le traitement des cartouches usagées se fait majoritairement hors de l'hexagone : 54 % des tonnages collectés sont exportés. Dans 7 cas sur 10, les cartouches destinées à la réutilisation quittent la France.

Les perspectives que s'est fixé la filière pour 2013 :

- La promotion de la filière auprès des nouveaux acteurs et tout particulièrement des grands acteurs de la distribution de cartouches auprès des entreprises,
- La poursuite, par les signataires, des procédures d'audit des informations rapportées à l'organisme indépendant,
- La mise en place de filière de recyclage favorisant l'abandon des pratiques d'incinération et de mise en décharge,
- La mise au point des règles de fonctionnement de la convention filière et du comité filière : règles d'adhésion et de retrait de la filière, gestion des droits de vote, périmètre des procédures d'audit,
- L'organisation d'une réunion plénière annuelle en Novembre 2013, rassemblant l'ensemble des signataires de la convention.

Pour plus d'information :
http://www.cart-touch.org/
Rapport d'activités 2012

Rencontre & formation - Outils de pilotage du service public des déchets (réservée aux collectivités franciliennes)

Rencontre & formation - Outils de pilotage du service public des déchets (réservée aux collectivités franciliennes)

Les collectivités locales gestionnaires d'un service public de gestion des déchets doivent chaque année rédiger et mettre à disposition de leurs administrés un rapport annuel. Cette obligation répond à une volonté du législateur de rendre plus transparent le fonctionnement de certains services publics locaux (eau, assainissement, déchets) dont les collectivités ont la charge. Ce rapport annuel intitulé « **rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés** » doit comporter certaines informations conformément au **décret n°2000-404 du 11 mai 2000.**

Depuis 2007, l'ORDIF – l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France – organise des **formations** à destination des collectivités franciliennes. A cette occasion, l'ORDIF fournit aux participants un outil pour faciliter la rédaction du rapport annuel : **le tronc commun francilien pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.** En 2013, l'ORDIF a souhaité réaliser une troisième édition du tronc commun après les précédentes versions de 2007 et 2008. Depuis cette période, de nombreuses évolutions ont en effet été observées :

- **Evolutions réglementaires** (promulgation des lois Grenelle et adoption des plans régionaux PREDMA, PREDD, PREDAS),
- **Evolution des outils** (matrice des coûts® et base de données SINOE® développés par l'ADEME).

Réalisé en partenariat avec des collectivités franciliennes, ce document rassemble les **indicateurs techniques et économiques** qui semblent incontournables pour décrire de manière synthétique le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il est constitué de **trois parties** :
- **Partie 1** : Présentation de la collectivité en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- **Partie 2** : Organisation du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- **Partie 3** : Coût du service public.

Il aborde également d'autres thématiques qu'il peut être intéressant d'intégrer dans un rapport annuel : la prévention, la communication, le transport, l'emploi et les conditions de travail.

Le **tronc commun et les formations** organisées par l'ORDIF ont pour objectifs de former les collectivités en proposant de se familiariser sur les spécificités réglementaires en matière **d'élaboration du rapport annuel du service public «déchets»** et de mettre à leur disposition les outils nécessaires pour les harmoniser à l'échelle régionale. Les formations ont pour objectifs d'ancrer cette dynamique francilienne autour :
- du **partage d'indicateurs techniques communs**,
- de **présentations pédagogiques**,
- de l'utilisation des **outils** internet de restitution développés par l'ADEME (modules SINOE®),
- d'une meilleure **connaissance des coûts** avec la nécessité de partager une même méthode de calcul des coûts sur la base d'une comptabilité analytique et d'un référentiel national d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets (méthode ComptaCoût® proposée par l'ADEME et matrice des coûts validée par l'ensemble des acteurs français).

Le guide « tronc commun 2014 » ainsi que les formations réalisées par l'ORDIF visent également à faciliter l'appropriation du **site internet SINOE® de l'ADEME** (www.sinoe.org) à travers un accompagnement dans la découverte de cet outil et des multiples possibilités qu'il offre en termes de suivi et de comparaison d'indicateurs portant sur la gestion des déchets.

Les premières sessions de formation 2014 sont programmées le jeudi 6 mars et le jeudi 3 avril (réservées aux collectivités franciliennes)

Inscriptions et plus d'informations sur www.ordif.com
.

Gros plan : partenariats de deux collectivités territoriales avec la papeterie Norske Skog Golbey

LA REPRISE DES PAPIERS
Un partenariat entre la Collectivité, le trieur et le repreneur.

Dès la mise en œuvre de la collecte sélective sur son territoire, Reims Métropole a dû réfléchir à la reprise des différents flux de matériaux triés.
Si la garantie de reprise du barème C d'Eco-Emballages s'est logiquement imposée à l'époque pour d'évidentes raisons de simplicité, la commercialisation des autres qualités de produits triés nous a obligé à étudier les différentes solutions à disposition.
La sécurité juridique étant un enjeu important, nous avons opté pour une consultation ouverte qui reprend l'ensemble des règles des marchés publics en termes de publicité et d'analyse des offres, tout en nous laissant une marge de négociation.
Cette procédure toujours conservée aujourd'hui a été également étendue aux différents flux d'emballages (hors verre et plastiques). Elle conduit à réaliser une publication dans le BOAMP et dans au moins une revue spécialisée dans les déchets en complément des sociétés référencées ayant un jour manifestées leur intérêt pour la reprise des matériaux concernés. Le dossier de consultation établi leur est alors transmit. Il décrit l'ensemble des éléments concernant la qualité des matières, les quantités, les contraintes de gestion… Il fixe également les limites de prestation des différents acteurs afin d'éviter d'éventuels litiges.
L'analyse des réponses des candidats à la reprise des matériaux est ensuite réalisée avec des critères préalablement déterminés qui sont généralement :

- Le prix,
- Le cahier des charges des conditions de reprise fourni par le repreneur,
- Les procédures de contrôles des produits livrés et les analyses proposées avec leurs conséquences,
- Les délais d'interventions, règles de chargement et transport, sécurité et environnement,
- Une partie « financière » avec la formule de révision, index de référence et conditions de règlement,
- Une partie « administrative » avec les références du repreneur (organigramme, contacts, moyens, suivi, communication…)

Tous ces éléments fournis font l'objet une étude précise de l'offre, d'une négociation si nécessaire, et permettent la rédaction un rapport d'analyse. Les éléments contenus dans l'offre retenue serviront à la rédaction du contrat de reprise.
Dans ce contexte, lors de la dernière consultation, la société NORSKE SKOG a présenté une offre pour la reprise des JRM (sorte 1.11) qui a été jugée comme la meilleure proposition de reprise par Reims Métropole, car en partenariat avec l'exploitant de notre centre de tri, elle nous a proposé de bonnes conditions de reprises. D'autres éléments ont été pris en compte dans le choix : la pérennité de la filière, le recyclage de proximité, les aspects environnementaux...
Ce schéma, impliquant le trieur, a permis d'apporter à notre collectivité de très sérieuses garanties quant à l'acceptabilité de notre flux. En effet, grâce à l'association CHAZELLES-NORSKE SKOG, le trieur s'est engagé à respecter la qualité de la sorte 1.11 et à prendre à sa charge les éventuelles décotes en cas de non-conformité. Elles sont donc financièrement transparentes pour la collectivité et restent limitées en ne représentant pas plus d'une dizaine de décotes à l'année. Cependant une procédure prévoit la transmission de photos des indésirables trouvés dans les caractérisations. En fonction de leur nature, nous pouvons savoir d'où vient le problème, rappeler certaines consignes à l'équipe de tri ou même modifier l'organisation en cabine.
Cette possibilité d'optimisation des recettes pour la collectivité découle donc d'un engagement conséquent dans le partenariat Reims Métropole - Chazelle (l'exploitant du centre de tri de Reims Métropole) et Norske Skog. La Direction des Déchets et de la Propreté suit depuis l'origine et au quotidien le fonctionnement du centre de tri. Ce fonctionnement fait suite à la mise en place d'un contrôle qualité hebdomadaire tant sur les produits « sortants » que sur la collecte sélective elle-même et peut également aller, en fonction de la saison et de la composition du flux entrant, jusqu'à une modification de l'organisation en cabine de tri.
Les remontées d'informations très rapides permettent de cibler les actions visant à remédier aux éventuels disfonctionnements (depuis le geste de tri jusqu'à la livraison des produits) et sont mises en œuvre au plus vite. Il faut préciser que le fait d'être propriétaire d'un centre de tri « mono-client » présente d'indéniables avantages en termes d'aménagement, de contrôle et gestion. De même, la sensibilisation des habitants de l'agglomération ainsi que le contrôle des prestataires de collecte ont toujours été des priorités.
Ce sont donc environ 6 500 T de JRM qui sont livrées tous les ans à l'usine Norske Skog Golbey, soit la quasi-totalité du flux de matière fibreuse « non emballages » car le processus du centre de tri et les règles d'exploitation réduisent la production de GM à moins de 150 T/an.
Cette méthodologie de tri a été confortée par les termes de la convention signée avec Ecofolio et permet également d'optimiser les soutiens perçus dans ce cadre. La collectivité a (sur l'exercice de l'année 2012) vu les recettes liées au tri des papiers s'élever à 625 000€ pour les « recettes matière JRM» et à plus de 200 000€ pour les soutiens attendus sur ce seul flux de JRM sorte 1.11.

REIMSMETROPOLE 16 communes – 216 527 habitants
Centre de tri « TRIVALFER » : 30 personnes dont 8 en insertion.

Pour plus d'information :
Didier GUENIFFEY
Traitement des déchets-Reims métropole
http://reimsmetropole.fr

Gros plan : partenariats de deux collectivités territoriales avec la papeterie Norske Skog Golbey

Le Smd (Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets ménagers et assimilés des Vosges) assure le traitement et la valorisation des déchets des ménages, pour le compte de ses adhérents répartis sur le territoire vosgien en 18 communautés de communes, 3 syndicats représentant 392 914 habitants.

Il gère le transport et le traitement des ordures ménagères par incinération (80%) ou stockage (20%) et se charge du transport et de la valorisation des papiers et emballages en carton, plastique, verre et métal par des usines de recyclages. Le Smd s'est également engagé dans un programme de réduction des déchets avec pour objectif de baisser de 7% la production de déchets d'ici 2013 (cet objectif était d'ores et déjà atteint en 2012).

Partenaires historiques depuis leur création respectives en 1992, la papeterie Norske Skog Golbey et Smd partagent une longue histoire commune.

Ainsi, depuis plus de 20 ans dans le cadre d'un marché négocié, la papeterie rachète l'intégralité des papiers issus des collectes séparatives vosgiennes, soit environ 9 500 T/an. En effet, son positionnement central sur le département (et donc du territoire du Smd) est un atout qui a constitué le point d'ancrage d'un partenariat de proximité favorisant l'emploi local.

Expédié après avoir été trié sur un centre de tri, le papier doit contenir moins de 3% de contaminants. Au-delà, une décote tarifaire est appliquée à l'issue d'une procédure de contrôle définie dans le cahier des charges, chaque décote étant systématiquement signalée afin que le centre de tri puisse ajuster son process et ses vérifications en conséquence.

Pour plus d'information :
Déborah SOURIAU,
Chargée de développement
SMD des Vosges
http://smdvosges.com

Pour les besoins de sa production, Norske Skog Golbey recycle chaque année 500 000 tonnes de papiers récupérés qui entrent pour 65 % dans la composition de son produit fini. Ces papiers sont à 30 % des invendus de presse, mais **la plus grosse partie provient de la collecte sélective**. Ces papiers sont constitués de 85 % de magazines et de 15 % de journaux.

Dans un bâtiment de 27 000 m2 sont stockés **les papiers récupérés livrés à l'usine en balles ou en vrac**. Sur un rythme de 80 camions par jour, le personnel se relaie en équipe pour la réception des camions, le contrôle qualité, le stockage et l'alimentation de la ligne de fabrication de la pâte désencrée.

Un partenariat durable

Depuis sa création en 1992, Norske Skog Golbey **est engagée au côté des collectivités locales dans le développement de la collecte sélective** et sa pérennisation :

• **En proposant un dispositif de reprise complémentaire à la reprise des emballages soutenue par Eco-Emballages** ;

• **En assurant la reprise des papiers quelles que soient les évolutions de marché**, et **en garantissant le respect de continuité du service public** (priorité sur les contrats, possibilité de reprise des papiers sur l'ensemble des usines du groupe en cas de problème majeur à Golbey) ;

• **En prenant en charge les coûts de transport du centre de tri à l'usine**, et par là-même en assurant la traçabilité des produits triés ;

• **En participant à la mise en place du soutien des Imprimés Non Sollicités qui permettra à la collectivité, sans modifier son mode de collecte, de recevoir une aide EcoFolio** qui viendra s'ajouter au prix de reprise payé par Norske Skog.

Pour plus d'information :
Norske SKOG GOLBEY
Tel: 00 33(0) 329 68 68 68
http://www.norskeskog.com

La Communauté d'agglomération d'Annecy, une communauté en évolution permanente depuis 11 ans

La Communauté d'agglomération d'Annecy (C2A) regroupe 13 communes et 140 040 habitants.

Ses compétences sont multiples : aménagement du territoire/logement/politique contractuelle, culture, sport, environnement (eau, déchets, PCET), déplacements urbains, développement économique, centre intercommunal d'Action Social…

La compétence collecte et traitement des déchets a été transférée en janvier 2002. Ainsi, agents et matériels ont été regroupés pour créer un service intercommunal de Gestion des déchets.
La collecte se fait en régie en camion BOM ou en camion grue pour les déchets recyclables en apport volontaire, les bacs roulants sont mis à disposition par la C2A, avec 3 agents en régie également. Le traitement des déchets résiduels est assuré en régie par le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy). La gestion du haut de quai en déchèterie et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires au même titre que le tri des déchets recyclables.

Si la collecte du verre en apport volontaire existait depuis de nombreuses années sur la ville d'Annecy, la mise en place de la collecte sélective des emballages et des papiers journaux magazines a été une priorité de la C2A pour une effectivité dès avril 2003 selon 2 modes :

- collecte du flux multimatériaux en porte à porte par bacs roulants à couvercle jaune (operculés pour l'habitat collectif) sur les communes à forte densité urbaine. Cette collecte a été mise en oeuvre par substitution d'une collecte de déchets résiduels
- Collecte séparée en apport volontaire des emballages et des papiers magazines sur les 8 autres communes qui ne bénéficiaient que de faibles fréquences de collecte d'ordures ménagères

Dès sa mise en œuvre, la collecte sélective des déchets recyclables a été performante en quantité et qualité avec dès 2004, 18.2 % de déchets recyclés et un taux de refus de 12.84 %.
En 2013, le taux de recyclage atteint 24 % sur les déchets collectés en porte à porte et 35 % en intégrant les déchèteries et les tonnages de déchets incinérés ont diminué de 23 % en 10 ans.

Pour obtenir ces résultats, un accent important a été mis sur la communication orale de proximité. Ainsi 4 ambassadeurs du tri assurent quotidiennement des contrôles de terrain, des visites en porte à porte, des animations scolaires, des animations de stand lors d'évènements festifs.

Pour compléter le dispositif de tri des emballages, des composteurs individuels ont été proposés dès 2004 aux habitants en maison sur le bassin annécien. Plus de 5000 composteurs soient plus de 45 % des foyers en habitat pavillonnaire sont aujourd'hui installés sur le territoire.
Pour compléter cette offre, 165 lombricomposteurs ont

été mis en place et depuis 2013, 25 sites de compostage partagé en pied d'immeubles ont également été installés.

Tout au long de ces dernières années, des modifications ont été apportées :

- Mise en place en 2005 d'un taux de TEOM unique avec budget annexe,
- réduction de fréquence de collecte,
- suppression de la collecte mensuelle des encombrants,
- mise en place de la redevance spéciale auprès des administrations,
- rénovation des déchèteries, modifications des horaires d'ouverture, mise en place des nouvelles filières (DEEE, mobilier…),
- engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets,
- mise en place d'une collecte des cartons des commerçants du centre-ville en 2012 en complément de la collecte des cartons en zone d'activité qui avait été mise en place dès 2007,
- construction d'un bâtiment pour les agents de collecte,
- mise en place d'une formation Eco-conduite en vue d'améliorer la sécurité routière et de maîtriser les consommations de carburant…

Pour plus d'information :
Service de gestion des déchets
Direction de l'environnement
environnement@agglo-annecy.fr

Les brèves des adhérents

STOP AU GASPI DANS LES CANTINES

Communauté d'agglomération Portes de l'Essonne

Entre 6 et 7kg d'aliments sont gaspillés chaque année dans les cantines. L'agglo a lancé une campagne pour dispenser des conseils simples aux écoliers et limiter ainsi le gâchis de nourriture.

La campagne de sensibilisation lancée par l'agglo a été relayée dans les écoles et les centres de loisirs du territoire. Des affiches ludiques y ont été installées. Elles invitent les écoliers à manger de tout, y compris des fruits et légumes, à ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre et à prendre son temps pour déjeuner.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets dont l'objectif est de limiter de 7% la production de déchets du territoire de l'agglo, soit 26 kg par habitant d'ici 2016.

CAMPAGNE TRI ETUDIANTS

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Les étudiants sont 14 000 dans l'AgglO, leur geste de tri est important pour l'environnement. L'AgglO les encourage donc à trier leurs déchets. Elle a conçu, en partenariat avec les étudiants du BTS Communication du CFSA de l'AFTEC, une campagne « I love my poubelle ». Un visuel sympa et des consignes simples pour un geste de tri qui va vite devenir automatique !

GUIDE DU JARDINAGE AU NATUREL ET DU COMPOSTAGE

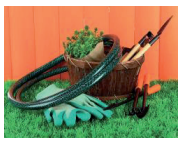

Communauté d'agglomération Grand Dijon

Ce guide a pour vocation d'aider ceux et celles qui jardinent à adopter des méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement, favorables à la biodiversité et à valoriser les déchets.

Le compostage permet quant à lui de répondre à un double enjeu : utiliser les déchets pour créer du compost, plutôt que de les glisser dans la poubelle ou de les transporter jusqu'en déchèterie ; lequel compost va constituer un engrais naturel qui évitera le recours à des produits phytosanitaires nocifs pour l'environnement et pour la santé. Chacun comprend donc bien que le « jardinage au naturel » réduit notre impact environnemental tout en permettant à ceux qui le pratiquent de réaliser des économies.

Le guide est disponible à l'adresse suivante :
http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/guide_jardinage.pdf

FIN DE L'OPERATION TRIZI : 627 TONNES DE DECHETS COLLECTES

Dreux agglomération

Lancée en octobre 2012, l'opération TriZi s'est achevée samedi 21 décembre. Les habitants de l'agglomération sont venus nombreux apporter leurs emballages en verre, plastique et métal lors des permanences TriZi. Au total, 627 tonnes de déchets ont été collectées sur 15 mois et plus de 180 000 euros de bons d'achat émis et dépensés dans les enseignes partenaires de l'opération.

« C'est une opération gagnant / gagnant ! » précise Alain Fillon, vice-président de Dreux agglomération en charge de l'environnement, « les habitants ont obtenu des bons d'achat en échange de leurs emballages recyclables, tout en participant à l'amélioration de la collecte des flux de déchets verre, plastique et métal sur l'agglomération. Cette action coup de poing aura permis de sensibiliser tous les habitants aux éco-gestes. »

CHERI, J'AI RETRECI LA POUBELLE !

Saint Nazaire agglomération – CARENE

Comment réduire ses déchets ? De nombreux gestes peuvent être facilement adoptés au quotidien pour « rétrécir » sa poubelle. D'où le nom de l'animation théâtrale proposée par l'association Loire Océane Environnement, en partenariat avec la CARENE.

Les scénettes comiques interprétées par deux comédiens rappellent aux spectateurs les bons gestes à adopter pour réduire sa production de déchets.

L'association Loire Océane Environnement propose également aux petits et grands des jeux autour du compostage, l'évitement de déchets et la fabrication d'œuvre d'art à partir de vieux objets.

LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS CARTONNE

Lille Métropole Communauté Urbaine

Lorsque les Métropolitains n'ont pas la possibilité de se rendre par leurs propres moyens en déchèterie pour y déposer leur vieux canapé, sommier, gazinière ou tout autre déchet volumineux, ils peuvent appeler le service « encombrants sur rendez-vous » mis en place dès 2012 par Lille Métropole et la société Esterra, le prestataire. Ce service étant en cours de déploiement, il est accessible à l'heure actuelle aux habitants de 39 communes.

Sept nouvelles communes du sud du territoire vont passer à cette nouvelle collecte et cette « nouvelle vague » portera à environ 340 000 le nombre d'habitants bénéficiant de la collecte sur rendez-vous. Quant à la quarantaine de communes restantes, elles entreront dans le dispositif à partir de janvier 2015.

REDUISEZ VOTRE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

SIOM de la vallée de Chevreuse

L'objectif est de (ré)apprendre à consommer en limitant le gaspillage, en apportant des explications (date de consommation, impacts de certains

Les brèves des adhérents (suite)

achats,…) et des recettes et astuces anti-gaspillage. Pour cela, des jeux et défis, adaptés aux petits comme aux grands, ont été proposés dans plusieurs magasins.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE : PRET(E) A CHANGER VOS HABITUDES ?

Conseil régional Ile de France

De la cantine à notre cuisine, le gaspillage alimentaire s'invite à toutes les tables. La Région Ile de France a donc lancé sa nouvelle campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

Quatre petits spots font découvrir les faux-plis qui conduisent souvent à jeter plus qu'il ne faut, à cette adresse : http://www.iledefrance.fr/gaspillage-alimentaire-prete-changer-vos-habitudes.

ET LES DECHETS SE TRANSFORMENT EN ŒUVRE D'ART

SMICTOM des Flandres

Organisé par le SMICTOM des flandres et l'association « le jardin des bennes », le premier forum pour la réduction des déchets, qui s'est tenu le 16 novembre 2013, a visé à expliquer aux usagers comment consommer de manière responsable afin de réduire la production de leurs déchets, mais aussi à rappeler aux citoyens les gestes simples pour trier leurs déchets.

Dans ce village de la consommation durable, il a été question de réemploi, de la réparation des objets et du commerce équitable avec la présence du réseau Artisans du monde. Des membres de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ont présenté leurs produits.

Le SMICTOM a organisé une tombola assez originale. « Il vous suffit d'amener un petit appareil électroménager dont vous ne vous servez plus. En échange, vous recevrez un ticket de tombola. »

Les lots à gagner ? Des œuvres d'art réalisées avec des matériaux recyclés, la boucle est bouclée.

Outre cette tombola et l'exposition d'art, la compagnie « Impropulsion » a produit un spectacle autour du développement durable.

CONCOURS « DESIGN ZERO DECHET »

SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Le Syctom, en partenariat avec la région Ile-de-France, a lancé la 3e édition du concours « Design zéro déchet » pour inviter les concepteurs de demain à réfléchir à des biens de consommation innovants et durables, permettant de réduire fortement les quantités de déchets générées par les produits mis sur le marché.

L'objectif est de préserver les ressources naturelles en favorisant l'éco-conception des produits.

Ce prix s'adresse à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur situé en Ile-de-France, quel que soit le type de formation suivie (design, sciences de l'environnement, ingénierie, arts appliqués, etc…).

Les étudiants sont invités à explorer différentes pistes :

- analyser l'ensemble du cycle de vie d'un produit pour identifier les potentiels de réduction des déchets
- interroger la fonctionnalité et même l'utilité d'un produit
- repenser sa durabilité et sa «réparabilité»

FORMATIONS A L'EXEMPLARITE

SIREDOM

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), le SIREDOM propose un catalogue de formations pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions d'éco-exemplarité. Outre la réduction de ses déchets, l'exemplarité permet de valoriser la collectivité par son investissement dans une démarche éco-responsable et d'acquérir un savoir-faire concret dans le montage d'actions de prévention.

Le calendrier de formation 2013/2014 proposé par le SIREDOM se compose de 7 modules s'adressant aux Elus, Directeurs Généraux, Directeurs de Services Techniques, Responsables de services et agents pour permettre à chacun de s'investir dans cette dynamique.

Réduire la consommation de papiers des services dits « administratifs », éviter le gaspillage alimentaire en restauration collective, limiter l'utilisation de produits dangereux par les services espaces verts et techniques ... Voici quelques-unes des formations proposées par le Syndicat à ses adhérents pour cibler au mieux la production de déchets générés par les missions et activités d'une collectivité. L'objectif est de comprendre les enjeux de la prévention des déchets, de transmettre la méthodologie nécessaire à la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire les déchets de la collectivité.

LE RESEAU DE CHALEUR « VESUVE » INAUGURE

SMEDAR

Après 14 mois de travaux, le Smédar a inauguré, lundi 2 décembre 2013, le réseau de chaleur « Vésuve ». D'une longueur de 23 km (11,5 km aller et 11,5 km retour), le réseau de chaleur « Vésuve », conçu pour 10 000 logements, soit près de 30 000 habitants, est l'un des plus étendus de France. Il permet de transporter de l'eau chaude à 110°C, produite grâce à l'incinération des déchets ménagers au sein de l'UVE Vesta, jusqu'aux 24 chaufferies des clients du Smédar, situées aux extrémités du parcours.

Outre les logements, plusieurs écoles et autres équipements municipaux (théâtre, piscine, dojo…) ont également été raccordés. Le réseau sera exploité par le Smédar avec une mission d'assistance extérieure.

Les brèves des adhérents (suite)

90 % de l'énergie thermique nécessaire au chauffage des bâtiments sont ainsi fournis grâce aux déchets. Moins de fioul, moins de gaz, le réseau de chaleur permettra d'économiser chaque année 8 000 tonnes équivalent pétrole et 14 000 tonnes équivalent CO_2.
L'intérêt est également financier pour les collectivités et bailleurs clients du Smédar. En effet, le prix de l'énergie n'évoluera plus en fonction des cours des combustibles fossiles tandis que le tarif de l'incinération des déchets baissera de 1€ par tonne réceptionnée, dès le 1er janvier 2014, pour l'ensemble des adhérents (164 communes), soit une économie de 200 000 €.

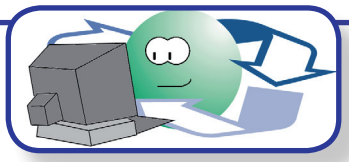

A lire

Mâchefers d'incinération des ordures ménagères
Etat de l'art et perspectives
Collectif Dunod
Dunod
235 pages - 48,70 euros
juillet 2008

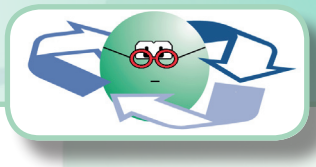

Pour les enfants dès 3 ans
Le doudou des camions poubelles
Ati
Actes Sud
32 pages - 4,95 euros
mai 2013
avril 2010

Agenda

Le Cercle National du Recyclage vous ouvre son agenda

• Semaine du Développement durable, du 1er au 7 avril 2014

Renseignements :
www.agissons.developpement-durable.gouv.fr/

• Rencontres nationales de la Prévention et de la Planification des déchets Déchets (ADEME), le 13 mai 2014, à Paris

Renseignements :
www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=88697&ref=17205&p1=1&p2=
(le programme de la journée sera annoncé en février 2014)

• 1ères Assises de l'économie circulaire (ADEME), le 17 juin juin 2014, à Paris.

Renseignements :
www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=90242&ref=17205&p1=1&p2=

• Rencontres nationales de la Prévention et de la Planification des déchets Déchets (ADEME), du 25 au 26 juin 2014, à Paris.

Renseignements :
www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=88717&ref=17205&p1=1&p2=

Appel à contribution

Forts de vos différentes pratiques ou de vos nouveautés en matière de gestion durable des déchets, vous souhaitez aborder un sujet ou faire part de vos projets. Venez vous exprimer au travers de ce bulletin. Le Cercle National du Recyclage attend vos contributions et témoignages pour vous permettre de faire profiter les lecteurs de votre expérience.

Merci de contacter
Delphine GOURLET
03 20 85 85 22
dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr.

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Yves FAURE - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Delphine GOURLET, Jean-Louis SCICOLONE, Estelle GAUMAIN, Marie RODRIGUEZ